

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016

---ooOoo---

Le quinze décembre deux mille seize à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGÉEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – FINANCES

- 1/1 – Rapport sur les Orientations Budgétaires 2017
- 1/2 – Attribution de subvention – OGEC – Saint-Honoré Notre Dame de la Treille

2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

- 2/1 – La programmation 2017 de la Politique de la Ville
- 2/2 – Signature de la convention locale d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) des bailleurs sociaux
- 2/3 – Programme de Rénovation Urbaine – Quartier du « Nouveau Mons » - Restructuration de la galerie de l'Europe – Avenant n° 4 au contrat de mandat d'aménagement
- 2/4 – Programme de Rénovation Urbaine – Quartier du « Nouveau Mons » - Mandat d'aménagement des espaces publics avec la SEM Ville Renouvelée – Avenant n° 3 au contrat

3 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 3/1 – Opération « Haut Montesquieu » - Parcelle section AO n° 873 – Désaffectation et déclassement du domaine public communal
- 3/2 – Opération « Haut Montesquieu » - Parcelle section AO n° 873 – Cession du terrain à la société Projectim
- 3/3 – Opération « Lacordaire » - Parcelle section AM n° 792 – Désaffectation et déclassement partiels du domaine public communal
- 3/4 – Opération « Lacordaire » - Parcelle section AM n° 792 – Cession partielle du terrain à Logis Métropole

- 3/5 – Débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité de la Métropole Européenne de Lille
3/6 – Dérogation au repos dominical dans les établissements de commerce de détail

5 – PERSONNEL

- 5/1 – Personnel communal – Apprentissage : dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés de 15 à 18 ans
5/2 – Personnel communal – Prolongation du dispositif de titularisation dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire – Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

6 – PETITE ENFANCE

- 6/1 – Petite Enfance – Création d'un Point Relais Particulier Emploi (PRPE) – Convention de partenariat
6/2 – Renouvellement du poste d'animateur vacataire dans le cadre de l'action « café des parents »
6/3 – Création de deux postes d'animateur vacataire dans le cadre de l'action « à la découverte de la parentalité »

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

- 8/1 – Attribution de subvention associative dans le cadre de la mise en place des NAP

9 – MUSIQUE – CULTURE

- 9/1 – Fixation des tarifs municipaux pour les spectacles et les événements culturels

11 – SECURITE - CITOYENNETE - ETAT CIVIL

- 11/1 – Recensement de la population – Dotation forfaitaire de l'Etat – Recrutement et rémunération des agents recenseurs

12 – ACTION SOCIALE

- 12/1 – Action Sociale – Convention ILEO
12/2 – Politique de la Ville en matière de lutte contre le logement indécent – Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord
12/3 – Convention avec l'association « Les Restos du Cœur » - Attribution d'une subvention

13 – DIVERS

- 13/1 – Transfert de propriété à la MEL des biens mobiliers et immobiliers du réseau de chauffage urbain du « Nouveau Mons »

13/2 – Dénomination du futur restaurant scolaire de la rue Florimond Delemer
13/3 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

QUESTIONS DIVERSES

Mme JAMIL HUSSAIN est désignée comme secrétaire de séance et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Etaient présents :

M. ELEGEST, Maire ; M. BOSSUT, Mme DUBRULLE, Mme DA CONCEIÇÃO, M. JONCQUEL, Mme LEDÉ, M. TOUTIN, Mme ADGNOT, Mme MEHAILIA, M. BLOUME, M. DEVOUGE, Adjoint ; Mme CHABANE, M. LAMPE, Mme VETEAU-DUGUEY, Mme JAMIL HUSSAIN, Mme GINGOLD, M. GÉRY, Mme BERGOGNE, M. LEDÉ, Mme AJIAR, M. LEBON, M. WASIEWICZ, Mme DUPONT, M. POURCEL, Mme WICKE, M. PANNETIER, Mme ALBA, M. SCHOOS, M. MAES, Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ, M. TONDEUX.

Etaient représentés :

Mme CHATTELÉE par M. LAMPE

M. le Maire remercie les personnes présentes dans le public et en particulier les Monsois qui ont été récemment nommés au sein du Conseil Citoyen.

Il annonce que l'ordre du jour est chargé avec notamment le Rapport d'Orientation Budgétaire dans une période chargée avec [YJ1] une grosse activité à la MEL pour réélire le Président CASTELAIN [YJ2] ainsi que l'exécutif, suite à la fusion de la MEL avec la communauté de communes des Weppes.

Il revient sur la belle semaine très intense d'inauguration de la salle Allende ! qu'il considère comme une des plus belles périodes de sa vie d'élu. Il rappelle les 6 jours d'événements avec les spectacles pour enfants qui ont rassemblé 1 316 enfants et des accompagnateurs, les lunchs, les expositions de photos, les visites, le spectacle des aînés qui a rassemblé 450 séniors, le spectacle des compagnies de danse avec 150 danseurs et 500 spectateurs, les 2 concerts de l'harmonie avec 920 spectateurs et le grand spectacle féérique et magique en extérieur qui a rassemblé entre 2 500 et 3 000 spectateurs.

Il indique que plus de 5 000 personnes ont ainsi découvert la nouvelle salle Allende ! sur une semaine et se félicite que les Monsois se soient approprié cette salle.

Il remercie tous ceux qui se sont associés aux événements et à la construction de l'équipement : l'architecte [YJ3] M. COULON, les entreprises, les financeurs dont la Région et les services municipaux qui ont géré l'organisation de cette semaine intense sans problème dans un contexte particulier.

Il cite ainsi les Services Techniques, le Cabinet et le Protocole, le CCAS, les services des écoles et de la restauration sous le pilotage du Directeur Général des Services et Emilie DEVOS qui fait un travail remarquable depuis son arrivée.

Il fait ensuite part de la médaille d'argent reçue dans le cadre des « Victoires des Paysages ».

Il explique qu'il a vécu, au cours de cette semaine d'inauguration, une belle soirée à Paris pour recevoir avec Christophe LAMBIN, Véronique DUBRULLE et Lilika TROHA, devant 800 personnes, la médaille d'argent dans la catégorie aménagement de quartier pour le « Nouveau Mons ».

Il précise que c'est la ville de Bègles^[YJ4] que dirige Noël MAMERE qui a terminé première dans cette catégorie.

Il souligne qu'il y a 15 ou 20 ans, il n'aurait^[YJ5] jamais pensé un seul instant l'annoncer dans un programme électoral et qu'il s'agit d'un retournement complet de l'image de la ville avec ce prix sur le paysage urbain monsois.

Il avoue être très heureux pour tous les Monsois et pour l'image de la ville et que^[YJ6] cette récompense est gravée pour longtemps dans son esprit.

Il remercie Lilika TROHA et le cabinet EMPREINTE et annonce que celui-ci a été choisi comme mandataire pour le NPNRU des 10 prochaines années.

Il indique enfin que le livre édité à cette occasion présente en page de couverture l'aménagement paysager du « Nouveau Mons » alors qu'il existait une dizaine de catégories avec 3 lauréats par catégorie.

Mme JAMIL^[YJ7] HUSSAIN se présente aux membres du conseil municipal.

Elle précise qu'elle^[YJ8] a emménagé à Mons en Barœul en 2005 avec sa famille et que c'est en découvrant et en s'attachant profondément à cette belle ville qui a tant évolué depuis quelques années qu'elle a eu envie de s'y impliquer.

Elle ajoute qu'elle s'y est engagée en rejoignant le Parti Socialiste et en soutenant la liste de Rudy ELEGEEST en 2014.

Elle souligne qu'elle est fière de rejoindre la majorité municipale suite à la démission de son ami et camarade David DE BOCK qui a dû quitter la région pour raison professionnelle.

Elle indique qu'aujourd'hui elle a encore plus envie de s'engager en contribuant au développement de cette commune même si elle ne sait pas exactement ce qui l'attend, sûrement de belles aventures avec une équipe dynamique et des expériences qui, elle l'espère, lui permettront de contribuer à faire avancer la ville de manière toujours plus efficace.

Elle ajoute que c'est ce qu'elle fera au mieux, avec humilité, loyauté et espère avec un regard innovateur pour y apporter toute son énergie positive puisque la loyauté et l'engagement sont les principales valeurs dans lesquelles elle a baigné depuis son enfance et qu'elle compte bien en faire profiter la ville.

Elle souligne que c'est avec une grande curiosité et détermination qu'elle a l'honneur de rejoindre le conseil municipal.

Elle remercie, avec beaucoup d'émotion, Diana DA CONÇEICAO de l'accompagner dans son aventure, les membres du groupe qui ont toujours veillé à son intégration et à son bien-être dans l'engagement et remercie sincèrement Monsieur le Maire, Rudy ELEGEEEST, d'avoir pris le temps de la connaître et de croire en ses capacités qu'elle met au service de la ville de Mons en Barœul, des Monsois et des Monsoises.

Adoption du Procès-Verbal du conseil municipal du 6 octobre 2016 : Monsieur DECLERCQ indique que le PV_[YJ9] n'est pas complet et qu'il manque des informations.

M. le Maire lui répond que le Procès-Verbal ce ne sont pas les minutes et que ce n'est pas une retranscription in extenso du conseil municipal mais qu'il s'agit de reprendre en substance les décisions et la teneur des échanges.

1/1 – Rapport sur les Orientations Budgétaires 2017

M. BOSSUT présente le ROB de l'année 2017 qui s'inscrit dans un contexte particulièrement agité :

- politiquement agité,
- économiquement agité,
- agité tant au niveau national qu'international.

Il évoque l'élection de M. TRUMP_[YJ10] aux Etats-Unis avec plus que jamais le retour au pouvoir des puissances de l'argent.

> le BREXIT de la Grande-Bretagne et le coup ainsi porté à l'idée même d'Union Européenne,

> le Proche et le Moyen-Orient à feu et à sang sans perspective sérieuse de règlement de ces conflits,

> la prise en charge compliquée des problèmes humanitaires qui en découlent, principalement les flux de migrants et de réfugiés,

> le manque criant d'initiatives fortes pour répondre aux objectifs de la COP21 (500 jours pour sauver la planète) ; un an s'est écoulé, la COP22 est passée, qu'a-t-on fait ?

> d'autres événements plus récents comme le rejet du référendum en Italie qui replonge la troisième économie européenne dans l'instabilité, la remontée des prix de l'énergie, la remontée des taux, la révision à la baisse des prévisions de croissance,

> et évidemment la perspective à 5 mois de l'élection présidentielle avec un éventail très varié de propositions dont les conséquences potentielles sont assez imprévisibles. On pourra également noter que certaines de ces propositions pourraient avoir des répercussions considérables à l'échelon communal (temps de travail, statut des fonctionnaires, jours de carence, NAP...).

Il ajoute que, quoi qu'il en soit, il faudra délibérer sur un BP_[YJ11] au début de l'année bien que nous soyons dans un contexte marqué par une certaine incertitude.

Il indique que nous avançons en « terra incognita » (les grandes zones blanches que l'on voyait sur les cartes anciennes).

Il précise, toutefois, que nous n'avons pas besoin d'un « guide des égarés » que ce soit celui de MAÏMONIDE ou celui de Jean d'ORMESSON car nous ne sommes ni perdus, ni en perdition.

Il souligne qu'il faut simplement définir des orientations raisonnables et c'est précisément l'objet de ce ROB, peut-être bien plus utile encore cette année que les années précédentes.

Il propose d'examiner, dans un premier temps, ce que nous savons avec des marges encore importantes d'incertitude.

Il note que le projet de loi de finances a été adopté par l'assemblée le 22 novembre et que lors de son passage au Sénat, une question préalable sur sa sincérité a été posée. Il se demande ce qu'il adviendra de ce projet en cas de changement de majorité en juin 2017 ?

Il ajoute qu'en l'état, deux faits retiennent son attention :

- l'abandon du projet de réforme de la DGF,
- la réduction de l'effort demandé aux communes pour résorber les déficits publics.

Il juge que l'organisation des transferts financiers entre l'Etat et les collectivités territoriales mériterait certainement d'être revisitée. Il explique qu'ils ne sont plus dans leur version actuelle qu'une accumulation sédimentaire d'ajustements successifs et qu'ils devraient aller vers plus d'équité et de solidarité.

Il précise qu'un énième ajustement a été apporté cette année quant aux mécanismes de péréquation qui va dans le sens indiqué (l'équité, la solidarité).

Il ajoute que nous savons tous, à Mons en Barœul, que nous bénéficions pleinement de ces dispositions et que l'injection de moyens vers les communes qui ont à assumer des difficultés spécifiques est évidemment nécessaire mais pas toujours suffisant.

Il estime qu'il faut parfois, pour des actions ciblées, des moyens supérieurs que sont les dispositifs dit « de géographie prioritaire » : Politique de la Ville, ANRU.

Il juge que là aussi, nous connaissons, l'importance majeure, décisive, de ces dispositifs sur notre territoire mais qu'il n'est pas si sûr que ce soit suffisant.

Il indique que toutes les problématiques locales ne peuvent être résolues par des transferts financiers et que ces derniers jours, il a entendu des messages d'alerte, des appels au secours de certains Maires, dénonçant des inégalités qui inexorablement ne font que se creuser.

Il ajoute que c'est alors, aux côtés des communes, bien au-delà que la mobilisation doit avoir lieu, les intercommunalités, Département, Région, Etat.

Il explique que le second point porte sur l'abaissement de l'effort demandé aux collectivités au travers des coupes dans la DGF et que par rapport au plan initial, cet effort est réduit de moitié pour les communes cette année alors que l'objectif visé n'a pas été atteint (retour sous les 3 % de déficit public) et qu'il semble hors de portée en l'état des budgets proposés.

Il ajoute qu'instinctivement, c'est plutôt une bonne nouvelle pour les finances communales et que pour ce qui nous concerne c'est plutôt -250 K€ que -450 K€ de DGF.

Il indique qu'il faut par ailleurs noter que ce plan de réduction des déficits publics n'a pas entraîné le cataclysme budgétaire que certains agitaient comme un épouvantail.

Il souligne que, dans son rapport 2016, l'observatoire des collectivités locales note, qu'en moyenne, sur les quatre dernières années (2012-2015), les recettes de fonctionnement des communes ont continué à augmenter (1,7 % en 2015), les dépenses de fonctionnement ont, elles aussi, progressé certes moins vite qu'antérieurement^[YJ12] ; qu'après des baisses, l'épargne brute s'est redressée en 2015 (+2,1 %), et que seules les dépenses d'investissement ont marqué le pas à partir de 2014.

Il ajoute que, sous divers facteurs sur lesquels nous n'allons pas revenir, à Mons, les recettes et dépenses de fonctionnement ont progressé de manière parallèle sur cette période, et qu'en moyenne notre investissement est resté à un niveau extrêmement élevé.

Il en déduit que les collectivités territoriales ont donc relativement bien absorbé ces mesures et s'interroge sur le fait de relâcher l'effort en fin de parcours alors que les finances de l'Etat demeurent très préoccupantes.

Il souligne que, même si on le dit peu, dans les conditions actuelles, la dette publique ne peut que continuer à croître en valeur comme en pourcentage du PIB.

Il ajoute que comme il y a une CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) acquittée par tous (et cette contribution est encore à hauteur de 162 milliards d'euros), la mise en œuvre d'une CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Souveraine) solidairement acquittée par tous les acteurs publics avait, et a toujours tout son sens.

Il précise qu'un obscur Adjoint aux finances « ne devrait pas dire cela mais comme l'écho de ces propos ne dépassera pas les bords de cette feuille de papier, ça n'a guère d'importance ».

Il concentre ensuite son propos sur le cas monsois en précisant que l'on peut déduire de son propos précédent qu'il n'y a pas de révolution, mais seulement des évolutions, dans le système de dotation de l'Etat et que l'on repart selon un modèle connu.

Il ajoute que côté fiscalité, restant dans une optique de stabilité des taux (TH et TF), il faut s'intéresser à deux facteurs :

- l'actualisation des valeurs locatives,
- la dynamique des bases (hors revalorisation des valeurs locatives).

Il précise qu'aujourd'hui, la loi de finances prévoit une actualisation non plus sur une inflation prévisionnelle (N/N+1) mais l'inflation constatée (N-1/N).

Il note que ces dernières années, l'inflation prévisionnelle avait été systématiquement surévaluée, que l'inflation 2016 a été faible +0,4 % et que la revalorisation des valeurs locatives sera donc faible (la + faible depuis 2001).

Concernant les bases, il constate sur 2015/2016 une variation des bases de Taxe Foncière (qui ne font pas l'objet d'abattement famille) supérieure aux taux de revalorisation des valeurs locatives (+1,66 %), explique qu'on était donc sur une dynamique endogène, positive des bases et pense que celle-ci se poursuivra en 2017 et au-delà puisqu'il y a, aujourd'hui sur Mons, plus de programmes de constructions que de déconstructions.

Il dit apprécier dès lors très prudemment la hausse des produits fiscaux à +0,5 %, sur un montant 2016 de 5,430 M€, ce qui fait une progression de 27 000 €, c'est-à-dire presque rien.

Il explique que si on projette, avec les éléments dont on dispose, les montants de nos recettes (total des dotations + produits fiscaux), on arrive à +90 K€ par rapport au réalisé 2016, et à +250 K€ par rapport au BP 2016.

Il ajoute que telle est, à peu près, l'épaisseur de la marge de manœuvre pour atteindre la valeur cible de 2,5 M€ d'épargne nette sur le fonctionnement ordinaire, valeur reconduite depuis 2009, et qui a toujours été dépassée au fil des exercices.

Il précise qu'elle dépend de la progression des recettes (on vient de l'évoquer) mais aussi, bien évidemment des prévisions de dépenses de fonctionnement qu'il faudra contenir bien qu'elles soient soumises à des poussées inflationnistes :

- pour une part d'origine externe (sur le personnel) avec la hausse de la valeur du point d'indice de 1,2 % en deux vagues, si on calcule son effet sur la masse salariales de 11,5 M€ (hors EHPA, EHPAD facturées à ces établissements), on arrive au chiffre de 138 K€,

- la mise en application du PPCR (qui s'étalera sur plusieurs années) qui, au travers d'harmonisation de grilles de rémunération, de conversion de fraction de primes en point d'indices, produira à la marge des hausses de salaires nets et donc in fine une surcharge financière pour la commune,

- le glissement vieillesse technicité avec une marge qui se réduit très vite.

Il précise par ailleurs comme c'est indiqué dans le rapport, dans ce budget 2017, de façon locale des montées en charge de fonctionnement de certains services :

- la culture (la réouverture de la salle Allende !, la structure elle-même et les personnels qui y sont, pour partie, affectés) avec les crédits exceptionnels que l'on a consacré à l'inauguration de la salle qui seront probablement convertis en crédit ordinaire en cycle annuel,

- les espaces verts avec la reprise totale en régie interne de l'entretien des espaces reconfigurés dans le cadre de l'ANRU1.

Il souligne qu'il convient que l'objectif mentionné, il y a quelques instants, ne sera pas facile à concrétiser et qu'il sera étudié dans les semaines qui viennent.

Côté investissement, il indique être très réfractaire à l'approche annualisée, préférant l'inscrire dans une logique pluriannuelle mais que pourtant, au grand désespoir de certains, il n'esquissera pas ce soir de PPI mais se contentera de mentionner :

- quelques incontournables de l'année 2017,

- quelques projets plus lourds sur 2017/2018,

- quelques perspectives à horizon plus lointain 2018 et au-delà, et cela pour trois raisons :

- le contexte d'incertitude dont il parlait tout à l'heure,

- le démarrage d'un nouveau cycle d'investissement avec des projets qui en sont encore au stade de l'avant avant-projet,

- le conventionnement d'un certain nombre dans le cadre du NPNRU dans les 12 à 15 mois à venir ; c'est à ce moment qu'on reparlera d'un PPI.

Concernant les incontournables 2017 :

- contrôle d'accès dans les établissements scolaires,

- AD'AP – agenda (2 qui vont sortir, 5 sous maîtrise d'œuvre externalisée, 3 chantiers plus petits gérés en interne),

- relocalisation de la Mission Locale,

- troisième tranche d'informatisation dans les écoles (câblage, vidéo projecteurs connectés + en fonction des projets pédagogiques des tablettes),

- traitements des infiltrations dans les parties occupées du Fort,

- requalification du restaurant du Fort,

- aire de jeux de la plaine du Béarn,

- assainissement zones à déchets jouxtant le cimetière,

- Maison du Projet et viabilisation de cellules Europe.

Concernant les grands projets 2017 (études/peut-être début de réalisation) /2018 (avec vraisemblablement des effets de débordements au-delà) :

- restaurant scolaire maternel rue Florimond Delemer,
- réhabilitation de la maternelle de Gaulle (Montaigne),
- installation d'une nouvelle crèche,
- finalisation de la mise en sécurité du Fort (passerelles, maçonneries...),
- (AD'AP).

Au sujet des perspectives au-delà de 2018-2020 :

- AD'AP,
- réhabilitation des groupes scolaires Provinces et Montaigne (2^{ème} tranche),
- portage foncier permettant d'initier des opérations de mutation urbaine de quartiers hors du périmètre de la géographie prioritaire,
- questionnement sur le devenir de quelques équipements vétustes et de piètre qualité de construction.

Il précise que ces différents éléments constituent un ensemble extrêmement ambitieux et que la liste n'est peut-être pas exhaustive.

Il ajoute que le financement des 2 premiers volets (incontournables 2017 et grands projets 2017/2018) sont sécurisés par :

- l'autofinancement (si on parvient à le maintenir),
- le report de l'excédent de l'exercice antérieur,
- le cofinancement : DPV pour Maison du Projet, la rénovation de l'école de Gaulle mais très peu sur l'AD'AP,
- les recettes exceptionnelles issues de cession foncières.

Il souligne que le plus dur reste à faire et qu'il faudra tenir dans l'adversité et dans la durée.

Il donne rendez-vous à la prochaine commission des finances et au prochain conseil municipal pour le vote du budget 2017.

M. GARCIA souhaite la bienvenue à Mme JAMIL HUSSAIN.

Il note que l'on est passé du DOB au ROB et maintenant au MOB (Monologue d'Orientation Budgétaire en référence à la longue intervention de M. BOSSUT).

Il remercie M. BOSSUT d'avoir cité Jean d'ORMESSON, auteur de l'ouvrage « C'était bien » et ajoute que c'était bien avant avec les dotations de l'Etat.

Il décrit le contexte plus difficile avec notamment la situation au Proche-Orient et souligne le rôle que la France doit jouer dans l'apaisement des conflits et regrette que la voix de la France manque au Proche-Orient alors qu'elle a un devoir moral vis-à-vis de cette zone.

Il souligne la menace terroriste qui pèse partout sur le territoire national et soutient le programme de sécurisation des entrées des écoles pour lutter contre ce risque.

Il ajoute que la DGF va encore baisser cette année mais que cette baisse est moins forte que prévue (de 3,6 milliards à 2,6 milliards) et dénonce cette décision qui est prise selon lui à l'approche des élections pour calmer les Maires. Il considère que ce n'est pas une si mauvaise chose de baisser les dotations.

Il commente l'augmentation des effectifs qui passent selon lui de 545 à 582 soit plus de 37 agents et se dit opposé aux emplois d'avenir qui offrent peu d'avenir dans les collectivités locales.

Il dénonce des charges de personnel qui augmentent de 11 % de 2014 à 2015 et met en garde la ville d'autant plus qu'il y a eu une augmentation de 0,6 % du point d'indice au 1^{er} juillet qui sera suivie d'une nouvelle augmentation de 0,6 % au 1^{er} février.

Il souligne qu'il n'y est pas opposé par principe et qu'il est favorable au fait que les fonctionnaires soient bien payés mais reproche le côté électoraliste de cette mesure.

Il ajoute à cela la hausse des taux de cotisation au 1^{er} janvier et appelle à la vigilance face à l'augmentation de la masse salariale d'autant plus que l'augmentation de l'espérance de vie des personnes âgées conduira mécaniquement à une hausse des effectifs à l'avenir.

M. le Maire répond à M. GARCIA sur la masse salariale qu'il n'y a eu que 2 embauches supplémentaires et que la trentaine de personnes qu'il a évoquée correspond au recrutement des animateurs qui encadrent les NAP.

M. BLOUME indique qu'il a confiance, que le cap est fixé pour faire avancer la ville au-delà de 2017.

M. DECLERCQ considère que les instruments de navigation ne fonctionnent plus.

Il souligne qu'en moins de 6 mois, le Brexit [YJ14] en Grande-Bretagne, l'élection de Donald TRUMP aux Etats-Unis et la défaite de Mattéo RENZI en Italie témoignent de la défaite des amis socio-démocrates et ajoute que dans moins de 6 mois, la France aura un nouveau Président de la République qui sera peut-être une femme.

Il indique que le monde ne s'est pas écroulé avec les victoires populistes.

Il propose de baisser les taux d'imposition ainsi que d'augmenter les effectifs de la Police Municipale et de l'armer compte tenu de l'incertitude qui pèse sur le monde en ajoutant que « la sécurité est ce qui coûte le moins cher quand on est contraint de l'utiliser ».

M. le Maire rappelle au sujet de la PM [YJ15] que Mons en Barœul est la 3^{ème} ville de la Métropole lilloise en termes d'effectifs de policiers municipaux par habitant.

Il [YJ16] ajoute l'installation de la vidéoprotection, le recrutement d'un coordonnateur de sécurité et la mise en place d'une stratégie territoriale [YJ17].

Il remercie M. BOSSUT pour sa présentation écrite et orale.

Il ajoute deux informations par rapport aux ressources :

- DPV [YJ18] : 684 000 € (école du « Haut de Mons »),

- 6 milliards d'euros sur l'ANRU 2 (+1 milliard), Des [YJ19] moyens sollicités sur les écoles.

Il note que le défi sera de le faire sachant que la difficulté porte sur la charge du programme.

Il souligne la conformité avec les engagements de campagne de 2014 sauf les imprévus :

- jeu sur la plaine du Béarn qui a brûlé,

- sécurisation des entrées des écoles.

Il mentionne les investissements orientés « services » pour améliorer les services aux Monsois : nouvelle implantation de la Mission Locale, nouveau restaurant scolaire et doublement des places de crèches : de 45 à 75.

Il insiste sur la priorité donnée à la jeunesse et aux écoles avec les classes numériques, la réhabilitation de l'école de Gaulle, le restaurant scolaire du « Haut de Mons » et la jeunesse (préadolescence et adolescence).

Il rappelle l'objectif de maintenir la cible de 2,5 millions d'autofinancement.

Il précise qu'à la croisée de deux Programmes de Rénovation Urbaine, il faudra insister sur la maintenance des équipements et le soin pris à leur entretien.

Il souhaite maintenir le cap d'une ville non endettée qui a la fiscalité la plus basse des villes de la Métropole et annonce qu'il n'y aura pas de hausse de la fiscalité jusqu'à la fin du mandat.

Les membres du conseil municipal prennent acte à l'unanimité de ce Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

1/2 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION – OGEC – SAINT-HONORE NOTRE DAME DE LA TREILLE

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/1 – LA PROGRAMMATION 2017 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Mme CHABANE présente la programmation 2017 de la Politique de la Ville. Elle insiste sur la cohérence de cette programmation et de ces projets avec l'action municipale menée au quotidien.

Elle cite pour exemple le projet « Cités Lab » porté par l'association « Maillage » qui aide des jeunes Monsois à lancer des activités économiques qui fait écho à l'action menée par Nicolas JONCQUEL en matière de développement économique.

Elle évoque également le projet porté par l'association AZIMUT à destination des jeunes femmes monsoises pour les aider dans leur parcours d'insertion qu'elle met en rapport avec les marches exploratoires des femmes.

Elle cite également les 4 projets concernant la participation des habitants et en particulier le projet intitulé « richesse commune » porté par l'Association Intercommunale de Santé, Santé Mentale et de Citoyenneté qui consiste à faire connaître sa ville, la perception de son environnement et de créer ainsi une carte sensible des endroits et lieux insolites, partagés et aimés de la ville.

Elle revient enfin sur un événement lié à la participation des habitants qui est le Conseil Citoyen. Elle précise qu'un appel à la population a été effectué le 17 mars 2016 et que le 12 décembre 2016 naissait le 1^{er} Conseil Citoyen réuni dans la salle du conseil municipal. Elle explique que pendant ces 9 mois beaucoup de réunions ont eu lieu ainsi que beaucoup de marches dans la ville et que le travail du Conseil Citoyen portera sur les questions d'environnement, d'éducation et de solidarité.

Elle souhaite une longue vie à ce Conseil Citoyen.

M. le Maire la remercie pour cette programmation et le lancement du Conseil Citoyen.

M. GARCIA s'étonne que des membres de l'URM inscrits n'aient pas eu de nouvelles pour y participer.

Mme CHABANE répond qu'il n'y a eu aucune sélection et que l'ensemble des inscrits ont été contactés au fur et à mesure de sa mise en place.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/2 – SIGNATURE DE LA CONVENTION LOCALE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT SUR LA TAXE FONCIERE DES PROPRIETES BATIES (TFPB) DES BAILLEURS SOCIAUX

Mme DUBRULLE rappelle que le dispositif d'abattement de la TFPB pour les organismes HLM dont le patrimoine est situé en ZUS maintenant en QPV, existe depuis 2001 et qu'en contrepartie les bailleurs s'engagent à renforcer leurs actions sur ce patrimoine.

Elle ajoute que, jusqu'en 2015, les bailleurs valorisaient les surcoûts liés aux renforcements de ces moyens auprès de la DDTM.^[YJ20]

Elle explique ce qui change pour 2016 et qui fait l'objet de cette délibération : les organismes bailleurs avec les villes concernées ainsi que la Métropole doivent sur la base d'un diagnostic, construire un plan d'actions triennal cohérent avec les orientations de la GUP du Contrat de Ville et respectant les critères définis au niveau national.

Elle souligne que c'est ce travail qui a été mené sur la base des différents diagnostics en marchant, dont des marches exploratoires des femmes, le Conseil Citoyen, portés par Raghnia CHABANE et Jérémy TREU.

Elle ajoute que ces diagnostics réalisés avec les habitants ont permis de dégager et de partager des priorités avec les 3 bailleurs concernés (Logis Métropole, Partenord Habitat et Vilogia) et d'inscrire dans la convention ces priorités par résidence en ayant pour objectifs de renforcer la qualité de service, d'améliorer la maintenance et la qualité du cadre de vie de ces résidences et donc de ces habitants, en renforçant par exemple la présence de personnel de proximité.

Elle précise que cette convention qui sera signée par les bailleurs, la ville, la MEL et le Préfet de Région respecte bien sûr les critères et les modalités de suivi et d'évaluation du cadre national.

Elle note que dès qu'un bailleur transmet la liste de son patrimoine situé en QPV aux services fiscaux, le dispositif d'abattement s'impose et qu'ainsi le travail partenarial qui a été mené à Mons avec l'aide d'Amélie BOQUET puis Gabriel VANAERDE avec les bailleurs se traduit dans cette convention sous forme de plan d'actions.

Elle indique que c'est la nouveauté, car cela va permettre de suivre et d'évaluer le renforcement des moyens mis en œuvre par les bailleurs.

Elle ajoute que l'autre intérêt de cette convention est qu'il est prévu que, chaque année, les bailleurs sur la base du bilan de l'année écoulée seront invités à adapter leurs actions pour l'année suivante.

Elle conclut qu'ainsi nous pouvons espérer un meilleur suivi de ce dispositif et que ce sont les raisons pour lesquelles il est judicieux d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention qui engage plus fortement les bailleurs à réaliser ces actions.

Elle précise que les organismes bailleurs doivent conclure un plan d'actions et signer des conventions qui respectent les modalités du cadre national et engage les bailleurs à réaliser ces actions.

M. le Maire note quelques évolutions : 250 logements sortis de la géographie prioritaire et 271 logements qui y entrent.

Il souligne la stabilisation de la compensation de l'Etat et l'engagement contractuel de la part des bailleurs.

Il évoque le paradoxe qui consiste à priver les communes qui ont des quartiers en géographie prioritaire d'une recette.

Il demande à être certain que les bailleurs tiennent leurs engagements.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/3 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE – QUARTIER DU « NOUVEAU MONS » - RESTRUCTURATION DE LA GALERIE DE L'EUROPE - AVENANT N° 4 AU CONTRAT DE MANDAT D'AMENAGEMENT

M. le Maire précise qu'il s'agit d'avenants techniques sans impact financier.

M. JONCQUEL explique qu'il s'agit [YJ21] de prolonger les 2 mandats d'aménagements de la SEM-VR sur l'Europe et les espaces publics pour permettre aux entreprises de livrer les DOE. Il ajoute qu'il n'y a pas d'impact financier pour la ville.

M. TONDEUX indique à propos de la délibération 2/3, qui est technique, qu'il soutient cette action mais se dit inquiet car les choses ne bougent pas à part la SERGIC et CARREFOUR City en particulier du côté Maréchal Lyautey. Il annonce qu'il s'abstiendra donc sur la délibération 2/3.

M. le Maire lui répond que l'opération d'aménagement du rez-de-chaussée de la résidence Europe est un pari et que les Monsois doivent être clients. Il rappelle que le commerce ne se décrète pas.

Il ajoute qu'il faut être pragmatique en rendant le paysage et les abords agréables, en ayant des charges pas trop élevées et en prévoyant des dispositions en termes d'animation commerciale qui relèvent de la MEL.

Il précise que la ville essaie également sur certaines cellules de faire du portage foncier.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

2/4 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE – QUARTIER DU « NOUVEAU MONS » - MANDAT D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS AVEC LA SEM VILLE RENOUVELEE - AVENANT N° 3 AU CONTRAT

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ et M. MAES.

3/1 – OPERATION « HAUT MONTESQUIEU » – PARCELLE SECTION AO N° 873 – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

M. JONCQUEL présente de manière groupée les délibérations 3/1, 3/2, 3/3 et 3/4.

Il précise qu'il s'agit de 2 groupes de délibérations pour 2 opérations de construction avec le même processus :

- une délibération de déclassement de parcelle du domaine public communal sur la base d'un rapport de désaffectation (délibérations 3/1 et 3/2),
- une délibération de cession des parcelles à l'opérateur désigné pour la réalisation de l'opération (délibérations 3/3 et 3/4).

Il ajoute que ces 2 opérations démontrent le dynamisme et l'attractivité de la ville et la volonté politique de répondre à l'éventail des demandes de logements.

Il indique que pour la rue Lacordaire, il s'agit d'une parcelle de 3 807 m² pour la construction par Logis Métropole d'une nouvelle résidence de 25 appartements en R+2 destinée à reconstruire l'offre de logements de la barre Galion et que pour la rue Montesquieu, sur l'ancienne emprise des Mille Roses, il s'agit de la construction par PROJECTIM de 41 logements répartis dans 2 immeubles : un ensemble de 13 logements locatifs conventionnés et un ensemble de 28 appartements en accession à la propriété en R + 3.

Il précise au sujet de l'opération Montesquieu que la vente ne porte pas sur la totalité de foncier et qu'un square de proximité permettra de mettre en valeur les arbres existants.

Il explique qu'on aurait pu réaliser en respectant le PLU jusqu'à 60 logements rue Montesquieu et jusqu'à 50 logements rue Lacordaire.

Il souligne enfin le travail de concertation mené avec les riverains avec une réunion publique pour le projet Montesquieu et 6 réunions de travail pour le projet Lacordaire qui ont abouti à la réduction du nombre de logements correspondant à un étage.

Il conclut qu'il est demandé au conseil municipal d'autoriser la vente du terrain Lacordaire pour 84 210 € et du terrain Montesquieu pour 750 000 € et précise que ces montants ont été fixés d'après l'estimation de France Domaine.

M. LEBON rappelle que la ville est dense et que les parcelles sont rares. Il ajoute que les projets doivent être de haute qualité et souligne l'importance d'exigence pour l'écologie et la qualité de vie des habitants.

Il annonce être d'accord pour l'opération « Montesquieu » mais note que l'opération Lacordaire n'a pas trouvé les solutions pour répondre à ces exigences.

Il indique que son groupe s'abstiendra sur les délibérations 3/3 et 3/4.

M. TONDEUX explique à propos des délibérations 3/1 et 3/2 que lorsqu'un projet est de qualité, il faut le soutenir. Il note la qualité du projet Montesquieu.

Au sujet des délibérations 3/3 et 3/4, il juge en revanche le projet très mauvais.

M. le Maire répond qu'il existe 3 200 demandes de logements qui énoncent Mons en Barœul dont 800 qui placent Mons en Barœul en premier lieu.

Il demande si on peut accepter qu'une ville au cœur de la Métropole à côté du métro se vide.

Il ajoute que le programme « Lacordaire » est lié à l'opération de démolition partielle de la barre de Logis Métropole située derrière l'Hôtel de Ville et que refuser de construire c'est refuser de démolir.

Il indique qu'il existe 2 autres endroits avec du foncier :

- la résidence étudiante Van der Meersch,
- l'ancienne place du marché.

Il souligne qu'après 20 à 30 heures de réunion, les riverains ont permis d'améliorer le projet et les remercie.

Il répond à M. TONDEUX qu'il faut continuer à avancer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**3/2 – OPERATION « HAUT MONTESQUIEU » - PARCELLE SECTION AO n° 873 –
CESSION DU TERRAIN A LA SOCIETE PROJECTIM**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**3/3 – OPERATION « LACORDAIRE » – PARCELLE SECTION AM N° 792 –
DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT PARTIELS DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL**

Cette délibération est adoptée avec 27 voix pour ; 4 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. POURCEL, M. LEBON, Mme BAUDOIN et M. MAES ; 4 conseillers municipaux ayant voté contre : M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

**3/4 – OPERATION « LACORDAIRE » - PARCELLE SECTION AM n° 792 –
CESSION PARTIELLE DU TERRAIN A LOGIS METROPOLE**

Cette délibération est adoptée avec 27 voix pour ; 4 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. POURCEL, M. LEBON, Mme BAUDOIN et M. MAES ; 4 conseillers municipaux ayant voté contre : M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

**3/5 – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU REGLEMENT LOCAL
DE PUBLICITE DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

M. JONCQUEL décrit les 4 orientations générales du Règlement Local de Publicité et des orientations monsoises avec l'interdiction de la publicité dans certains secteurs.

M. le Maire le remercie pour son travail d'animation de groupe.

M. LEBON reconnaît ne pas être fan de publicité et reconnaît que les 4 propositions faites par la ville sont très satisfaisantes.

M. GARCIA souligne le rôle important de la publicité et des nouvelles initiatives avec davantage de publicité sur les écrans et moins de publicité sur les panneaux.

Il propose enfin de réduire les publicités à caractère politique.

M. DECLERCQ fait part de son accord avec M. JONCQUEL.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/6 – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DANS LES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL

M. JONCQUEL décrit les dispositions de la loi MACRON.

M. GARCIA décrit avec ironie le « bilan monumental » laissé par M. MACRON avec les bus [YJ22] et les 8 dimanches d'ouverture de magasins.

M. LEBON indique qu'il est au regret de dire, pour la 2^{ème} année consécutive, qu'il ne comprend pas cette délibération et que bien qu'elle cherche à établir de la cohérence au niveau métropolitain, elle n'a aucune cohérence au niveau monsois.

Il explique que c'est la raison pour laquelle le groupe écologiste avait demandé, comme l'an dernier, à ce que cette délibération soit retirée de l'ordre du jour.

Il ajoute que, comme l'an dernier, il ne peut s'empêcher de s'adresser aux Monsois et Monsoises en leur disant tout simplement : "Vous êtes bien à Mons en Barœul alors le dimanche profitez des événements culturels de la ville, le dimanche faites du sport à Mons en Barœul, le dimanche profitez des nombreuses activités proposées par les associations monsoises, le dimanche promenez-vous en famille sur « l'avenue-parc Sangnier » ou apprenez à vos enfants à faire du vélo sur « l'esplanade de l'Europe », bref le dimanche vivez à Mons en Barœul plutôt que d'aller vous perdre dans l'immensité des centres commerciaux lillois ou villeneuvois ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/1 – PERSONNEL COMMUNAL – APPRENTISSAGE : DEROGATION AUX TRAVAUX REGLEMENTES EN VUE D'ACCUEILLIR DES JEUNES MINEURS AGES DE 15 A 18 ANS

M. le Maire explique qu'il s'agit d'accorder des dérogations pour permettre le recrutement d'apprentis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/2 - PERSONNEL COMMUNAL – PROLONGATION DU DISPOSITIF DE TITULARISATION DANS LE CADRE DE LA RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE - PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

M. le Maire précise que cette délibération concerne un seul cas et qu'il s'agit d'un infirmier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6/1 – PETITE ENFANCE – CREATION D'UN POINT RELAIS PARTICULIER EMPLOI (PRPE) – CONVENTION DE PARTENARIAT

Mme DA CONÇEICAO présente [YJ23] les délibérations concernant la convention de partenariat-crédation d'un Point Relais Particulier Emploi (PRPE) avec la Fédération des Particuliers Employeurs (FEDEM), le renouvellement du poste d'animateur vacataire dans le cadre de l'action « café des parents » ainsi que la création de deux postes d'animateur vacataire dans le cadre de l'action « à la découverte de la parentalité ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6/2 – RENOUELEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR VACATAIRE DANS LE CADRE DE L'ACTION « CAFE DES PARENTS »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6/3 – CREATION DE DEUX POSTES D'ANIMATEUR VACATAIRE DANS LE CADRE DE L'ACTION « A LA DECOUVERTE DE LA PARENTALITE »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/1 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION ASSOCIATIVE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DES NAP

M. le Maire explique qu'il s'agit du versement de la subvention au Centre Social Imagine pour sa participation aux Nouvelles Activités Péri-éducatives (NAP).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9/1 – FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR LES SPECTACLES ET LES EVENEMENTS CULTURELS

M. LEDÉ explique que pour pouvoir appliquer des tarifs lors des spectacles organisés par la ville il faut les voter en conseil municipal.

Il propose par conséquent d'agréer la présente grille de tarifs qui précise-t-il est très large pour pouvoir faire face à tous les besoins futurs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11/1 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – DOTATION FORFAITAIRE DE L'ETAT – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

M. le Maire explique qu'il s'agit pour la campagne de recensement 2017 de recruter 5 agents recenseurs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12/1 – ACTION SOCIALE – CONVENTION ILEO

M. le Maire précise qu'il s'agit de régler les factures d'eau pour les Monsois en difficulté.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12/2 – POLITIQUE DE LA VILLE EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE LOGEMENT INDECENT – PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD

M. le Maire explique qu'il s'agit de signer une convention avec la CAF pour lutter contre les logements indécents.

Mme LAVALLEZ approuve cette délibération et fait part de l'efficacité du partenariat avec la CAF.

Mme DUBRULLE précise qu'il n'est pas question de résilier les baux mais qu'il s'agit de suspendre le versement des allocations.

Mme BAUDOIN s'interroge sur la définition des logements indécents et sur les logements des bailleurs sociaux.

Mme CHABANE explique la différence entre les logements indécents et insalubres.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12/3 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES RESTOS DU CŒUR » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

M. le Maire fait part de l'augmentation de la subvention en 2015 et l'attribution de nouveaux locaux.

M. GARCIA réclame des informations sur la fréquentation des Restos du Cœur.

Mme DA CONCEIÇÃO expose le nombre de repas servis en 2015 et 2016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13/1 – TRANSFERT DE PROPRIETE A LA MEL DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS DU RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN DU « NOUVEAU MONS »

M. le Maire indique qu'un courrier a été envoyé à la MEL pour connaître le devenir de ces terrains après leur affectation au chauffage urbain.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13/2 – DENOMINATION DU FUTUR RESTAURANT SCOLAIRE DE LA RUE FLORIMOND DELEMER

M. le Maire rappelle que cette délibération a été inscrite à la demande de M. TONDEUX.

M. BOSSUT propose de donner à ce nouvel équipement municipal, le nom de Jean ZAY et dresse le portrait de celui-ci :

« Jean ZAY a connu un destin d'exception : député à 27 ans, Ministre à 31 ans, prisonnier politique à 36 ans, assassiné à 39 ans.

Pour le resituer dans son temps, j'aurais du dire député radical-socialiste du Loiret en 1932, nommé en 1936 ministre du Front Populaire en charge de l'Education Nationale et des Beaux-Arts, jugé puis incarcéré, à partir du 7 janvier 1941, par le régime de Vichy ; assassiné, par trois miliciens venus l'extraire de sa prison. Il a été abattu au fond d'un bois, son corps fut précipité dans une crevasse dans laquelle ses assassins jetèrent quelques grenades.

Les cendres de Jean ZAY ont été transférées au Panthéon le 27 mai 2015, journée nationale de la Résistance.

Jean ZAY fut donc l'un des plus jeunes Ministres que la République ait connu (François MITTERRAND fut lui aussi Ministre à 31 ans en 1947). Il fut un grand ministre, un ministre réformateur (qualifié de Ministre de l'intelligence par Jean CASSOU). S'inspirant des travaux de la Ligue Internationale de l'Ecole Nouvelle (LIEN), il prolonge la scolarité obligatoire ; on lui doit l'ouverture de l'école sur l'extérieur ; les instituteurs lui doivent une plus grande liberté pédagogique ; il introduit le sport à l'école ; il facilite l'accès aux études secondaires ; il démocratise l'accès aux livres avec les bibliobus ; il révolutionne les loisirs avec son secrétaire d'Etat Léo LAGRANGE. On lui doit, même si leur concrétisation attendra l'après-guerre : le CNRS, le CROUS, l'ENA, le festival de Cannes.

Ils sont peu à avoir autant marqué ce ministère en à peine trois ans et dans un contexte aussi difficile.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, il démissionne pour suivre le sort de sa classe d'âge et rejoindre l'armée française.

Ils sont peu nombreux à avoir eu ce courage : Léo LAGRANGE fut de ceux-là, il fut comme 5 autres députés, tué lors de la bataille de France.

En juin 1940, à Bordeaux, Jean ZAY est de ceux qui sont partisans de quitter la France pour constituer un gouvernement en exil et ainsi poursuivre le combat depuis les départements français d'Afrique du Nord. Il embarque alors au bord du Massilia.

Ils sont peu nombreux à être du voyage : 27 ; il y a parmi eux Georges MANDEL qui a tenu à emmener un buste en bronze de CLEMENCEAU, Pierre MENDES FRANCE et le bon docteur Léandre DUPRÉ, adjoint au Maire de Roubaix qui, constatant l'épidémie de tuberculose parmi les enfants à la fin de la guerre de 1914, y créa les écoles de plein air.

Ces parlementaires-là, arrêtés, assignés à résidence, n'étaient donc pas dans le théâtre du grand casino de Vichy pour le vote des pleins pouvoirs au Maréchal PETAIN.

Ils sont peu nombreux à avoir voté « non » ce jour de juin 1940 : 569 approuvèrent ce renoncement et 80 votèrent « contre » dont Léon BLUM, Marx DORMOY successeur de Roger SALENGRO au Ministère de l'Intérieur, Vincent AURIOL, futur Président de la République.

Comme Georges MANDEL, Léon BLUM, Marx DORMOY, MENDES FRANCE, Jean ZAY fut accusé de trahison par le tribunal militaire qui condamna DE GAULLE et qui lui infligea la même peine qu'au Capitaine DREYFUS.

Il est retenu à la prison de Riom, sa famille vint y habiter pour aller le voir avec ses enfants. Le manuscrit « Souvenirs et Solitude » sort des murs dans le landau de l'une de ses filles. Jamais il ne désespéra de son pays, jamais il ne se laissa aller au désespoir ou à la résignation. La veille de son prétendu transfert, il écrivait encore : « J'attendrai, comme je le dois, dans la paix de ma pensée, l'heure de vous retrouver tous ! »

Ils sont peu nombreux les anciens gouvernants à avoir été ainsi prisonniers du pays qu'ils avaient servi.

En 1941, Jean CATELAS, député communiste, fut guillotiné à la prison de la Santé, Marx DORMOY fut victime d'un attentat à la bombe, Gabriel PÉRI fut fusillé au mont Valérien pour faits^[FV24]^[FV25]^[FV26] de résistance.

17 anciens députés meurent en déportation durant la guerre.

Victor BASCH, Président de la ligue des droits de l'homme et sa femme (tous âgés de plus de 80 ans), Georges MANDEL et Jean ZAY furent assassinés par la milice en 1944.

Ils sont hélas nombreux ceux dont l'infailible attachement à la République, à ses principes coûta la vie.

Ils méritent, et Jean ZAY certainement bien autant que d'autres, notre reconnaissance.»

M. TONDEUX propose quant à lui de dénommer le restaurant scolaire Michel BUTOR en hommage au poète et romancier né à Mons en Barœul et disparu en 2016.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

13/3 – PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pas de vote.